



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**PAS-DE-CALAIS : VIGILANCE ORANGE CRUES
POINT DE SITUATION – 26 FEVRIER 2024 À 19H**

Arras, le 26 février 2024

La vigilance jaune pluie-inondation a été levée par Météo-France à 16h et la vigilance jaune vents violents a été levée à 18h. Les précipitations ont faibli cet après-midi, même si des cumuls de 30 mm, voire localement 40 mm, ont été observés aujourd'hui.

Concernant les crues, les cours d'eau de la Canche, la Hem, l'Aa et la Lys amont demeurent placés en vigilance orange. La Liane, la Lawe-Clarence et la Lys plaine restent placées en vigilance jaune. Les prévisions détaillées par cours d'eau sont disponibles sur : <https://www.vigicrues.gouv.fr/niv2-bassin.php?CdEntVigiCru=29>.

Rappel des mesures mises en œuvre :

Par mesure de prévention, le préfet du Pas-de-Calais a décidé :

- d'activer le centre opérationnel départemental dès dimanche soir, afin de suivre avec la plus grande attention l'évolution de la situation.
- de renforcer le dispositif opérationnel sur le territoire par le déploiement préventif de sapeurs-pompiers dans les territoires concernés.
- de repositionner sur le terrain, en lien avec le préfet de zone, les pompes qui avaient été déployées dans la région Hauts-de-France au titre de la solidarité nationale en novembre 2023 et janvier 2024 :
 - 4 pompes d'une capacité de 360 m³/h chacune et 1 pompe de 850 m³/h fonctionnent sur le secteur de la Calotterie (arrondissement de Montreuil/Mer).
 - 2 pompes de 5 400 m³/h sont installées sur le site de la Batellerie à Calais. Elles seront toutes les deux opérationnelles ce soir.
 - 2 pompes d'une capacité totale de 1 700 m³/h fonctionnent depuis samedi à l'écluse carrée située sur la commune d'Hames-Boucres (arrondissement de Calais).
 - le préfet a également demandé à VNF et à l'Institution des Wateringues d'activer l'ensemble des moyens de pompage dont ils disposent pour anticiper la montée des eaux dans les canaux et cours d'eau dont ils ont la gestion.
 - enfin, 30 sapeurs-sauveteurs de la sécurité civile et de l'ESOL (Etablissement de Soutien Opérationnel et Logistique) sont mobilisés sur le terrain en complément des sapeurs-pompiers du service départemental d'incendie et de secours du Pas-de-Calais.

Faits marquants survenus cette nuit :

- **29** interventions, dont **6** reconnaissances des sapeurs-pompiers en lien avec les inondations ont été réalisées depuis hier. **1** évacuation préventive d'une personne âgée a également été réalisée à Bourthes aujourd'hui. Aucune intervention marquante n'est à signaler à ce stade.

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)

17 routes départementales sont actuellement fermées : **4** dans le Calaisis, **3** dans le Boulonnais, **7** dans le Montreuillois-Ternois et **3** dans l'Audomarois :

- RD243E2 à Frethun
- RD228 à Rodelinghem
- RD228E1 à Balinghem
- RD127 à Guines
- RD52 entre Samer/Carly et Hesdigneul
- RD240 entre Hesdigneul / Hesdin l'Abbé
- RD239 à Carly
- RD128 entre Hucqueliers et la RD92
- RD156 entre Wicquinghem et la RD341
- RD131 entre la RD343 et Campagne-lès-Boulonnais
- RD156E1 entre Hucqueliers et la RD156
- RD126 entre la RD901 et la RD150 uniquement pour les véhicules légers
- RD131E3 entre Ergny et Campagne-lès-Boulonnais
- RD148E2 entre Aix-en-Ergny et Ergny
- RD 943 à La recousse (déviation par la RD 217 - RD 218)
- RD 193 à Delettes
- RD 186 E1 à Aire-sur-la-Lys

Tous les moyens nécessaires sont mis en œuvre pour protéger la population. Le préfet engage chacun à être vigilant et à respecter les consignes de sécurité.

Les bons réflexes à adopter :

- Tenez-vous éloigné de tout cours d'eau ;
- Ne descendez pas dans les sous-sols ;
- Conformez-vous à la signalisation routière ;
- Évitez les secteurs concernés ;
- Tenez-vous informé de l'évolution de la situation (radio, site Internet,...) ;
- Veillez à la protection des biens susceptibles d'être inondés ou emportés (mobilier, produits toxiques, appareils électriques, ...).